

D. Guiral
9 Allée du Patus
34980 Combaillaux
Email : guiral.dan@gmail.com

Affaire suivie par : C. Dutheil

18 décembre 2024

Monsieur,

Nous avons bien reçu et nous vous en remercions votre courrier en date du 18 novembre faisant réponse à notre courrier d'alerte relatif aux dysfonctionnements de la station d'épuration de traitement des eaux de notre commune de Combaillaux.

Dans ce courrier vous nous informez de **l'existence d'une procédure administrative datant du 15/01/2024 qui vise à s'assurer de la remise en conformité de cette station dans les meilleurs délais. Aussi serait-il possible d'avoir la communication des éléments de la procédure administrative que vous mentionnez dans votre courrier.**

En complément, en absence semble-t-il de suivi des charges microbiennes dans les eaux de rejets - comme tant à l'indiquer les Informations issues des RPQS - **quels seront les critères qui seront considérés comme pertinents** pour s'assurer que la qualité tant chimique que microbiologique de ces rejets en sortie de la STEP soient réellement compatibles avec leurs rejets dans le ruisseau de la Miège Sole, un tributaire de la Mosson ?

Dans ce courrier vous nous indiquez aussi que les traitements secondaires sont opérationnels tout en nous confirmant l'arrêt du lombrifiltre et une saturation des lits bactériens sous dimensionnés. Dans ces conditions **comment se réalise alors ce traitement secondaire** depuis plusieurs mois ?

En effet le total colmatage des bassins de percolation des eaux dont la surface est recouverte par des boues et de mousses épaisses et en partie colonisés par des arbustes ne permet pas leur utilisation en tant que lits bactériens. De plus, l'installation d'aérateur dans les deux bassins de lagunage qui étaient initialement conçus pour, dans le cadre d'un traitement tertiaire réaliser une élimination par les UV des communautés microbiennes, ne peuvent pas assurer cette fonction stérilisante en raison de leur couverture quasi continue et intégrale par des *Lemnaceae* flottantes (photo ci-joint). A la limite ces aérateurs pourraient transformer ces bassins de lagunage en micro-STEP à boue activée et donc assurer cette fonction d'épuration secondaire **MAIS**, avec la notable différence qu'ici, les biofilms et les boues formées par flocculation sédimentent temporairement dans les bassins où elles sont périodiquement évacuées et entraînées lors des épisodes de pluie pour se déverser, avec tout ce qu'elles contiennent, dans le Miège Sole.

En l'absence d'information officielle auprès de la population nous attendons avec impatience des réponses à nos interrogations et des actions en vue de résoudre une situation qui perdure depuis plusieurs mois dans la plus totale des opacités.

Je vous prie d'agréer Monsieur l'expression de ma considération distinguée et restons à votre écoute pour tous compléments d'information.

D. Guiral

